

Avocats Sans Frontières lance un appel d'offres pour :

**Une assurance accident de travail, une assurance locative et une assurance en responsabilité civile professionnelle**

*Référence de l'avis de marché : BXL-ASS-2024*

Avocats Sans Frontières (ASF) lance un appel d'offre pour la souscription d'une assurance accident de travail, d'une assurance locative pour notre bâtiment (siège social de l'organisation situé au 140 avenue de la chasse) et d'une assurance en responsabilité civile professionnelle.

- Nature du marché : Services
- Date de lancement de l'appel d'offre : 22/11/2024
- Date de clôture de la réception des offres 04/12/2024 à 23h59 (heure de Bruxelles)
- Date d'ouverture des offres : 05/12/2024

Tout.e soumissionnaire désireux.se d'être présent.e lors de l'ouverture des offres devra le mentionner au moment du dépôt de son dossier.

- Date de début de la souscription : 01 janvier 2025

Sources de publication de l'avis de marché :

- Site internet
- Plateforme E-procurement

## **1) Présentation**

Nom de l'ASBL : Avocats Sans Frontières

Siège social : Avenue de la chasse 140, 1040 Etterbeek, Bruxelles

Nature de l'activité : Promotion des droits humains et accès à la justice

Numéro d'entreprise : 0447.404.580

Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non-gouvernementale belge créée en 1992 à Bruxelles (Belgique) opérant à l'international. ASF a pour vocation de promouvoir, en toute indépendance, la réalisation d'une société plus juste, équitable et solidaire, dans laquelle le droit et la justice sont au service des individus les plus vulnérables.

En ce sens, ASF contribue à renforcer le rôle social des avocat.e.s, à favoriser l'instauration ou le maintien d'un Etat de droit, à lutter contre l'impunité et à promouvoir un accès effectif des plus vulnérables au droit et à la justice.

ASF est engagée :

- Dans plusieurs projets de terrain, en Europe et en Afrique.
- Sur plusieurs axes d'intervention : justice pénale internationale, lutte contre la torture, promotion et défense des droits humains (en ce compris les droits culturels, civils, économiques, politiques et sociaux), réforme de la justice, accès à la justice et aide légale, justice transitionnelle, détention, migrations, etc.
- Dans le cadre d'actions de soutien et de protection en faveur des avocat.e.s et des défenseur.e.s des droits humains.

Liste des pays où des déplacements professionnels sont actuellement menés :

- Kenya
- Maroc
- Niger
- Ouganda
- République Centrafricaine
- République démocratique du Congo
- Tanzanie
- Tunisie

## **2) Contexte de l'appel d'offre :**

Cet appel d'offre a pour objet la souscription d'une assurance accident de travail pour les employés d'ASF ayant un contrat belge (16 employés et 1 ouvrier), tel que légalement obligatoire, d'une assurance locative pour notre bâtiment où sont situés les bureaux de l'organisation à Bruxelles, au 140 avenue de la chasse et d'une assurance en responsabilité civile professionnelle.

## **3) Périmètre de la couverture :**

### **▪ 3.1 Couverture accident de travail**

La couverture devra inclure, mais ne pas se limiter à :

- Les accidents survenant lors des déplacements professionnels en Belgique et à l'étranger, y compris lors des activités sur le terrain dans des pays à risque (zones de conflit, régions sujettes à des catastrophes naturelles, zones politiquement instables, etc.).
- Les accidents survenant dans le cadre de la vie privée et professionnelle.
- Les frais médicaux d'urgence, les soins hospitaliers, les soins de réhabilitation et les évacuations médicales en cas d'accident.
- Une couverture d'invalidité temporaire ou permanente, totale ou partielle.

## Profil des employés :

- Nombre d'employés à couvrir : 16
- Nombre d'ouvrier à couvrir : 1 (travaillant à temps partiel, 0,2 ETP)
- Masse salariale annuelle : 861.675€
- Durée moyenne des déplacements professionnels dans les pays pré-cités : 10 jours

Estimation de nombre de jours de mission du personnel du siège à l'étranger en 2025

Ouganda	Kampala	15
RDC	Kinshasa	20
	Bunia	5
	Goma	5
Niger	Niamey	15
RCA	Bangui	20
	Berberati	5
Kenya	Nairobi	5
Maroc	Rabat	10
Tunisie	Tunis	20

### ▪ **3.2 Assurance locative locataire:**

L'assurance bâtiment devra inclure :

- La couverture des dommages dus à l'incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles telles que les tempêtes, inondations, foudre, etc.
- La couverture des dommages liés à l'effraction, au vol et au vandalisme.
- La responsabilité civile liée au bâtiment.
- La couverture des contenus du bâtiment (meublier et équipements informatiques).

### ▪ **3.3 Assurance responsabilité civil professionnelle**

Cette assurance devra couvrir les garanties :

- RC de l'entreprise
- Protection juridique

## **4) Durée du contrat :**

Le contrat d'assurance devra couvrir une période de 4 ans.

## **5) Exigences requises :**

Les soumissionnaires devront :

- Avoir une expérience avérée dans l'assurance des ONG et/ou des entreprises opérant dans des environnements à risque.
- Fournir des exemples de couvertures similaires déjà mises en place pour d'autres organisations dans des contextes comparables.
- Garantir une assistance 24h/24 et 7j/7 pour la gestion des sinistres

- Disposer d'une capacité d'intervention rapide pour les évacuations médicales ou les rapatriements.

## **6) Documents à fournir :**

Les candidats à cet appel d'offre doivent soumettre les documents suivants :

- Une proposition narrative et financière détaillée, par type de service, de la couverture d'assurance proposée, y compris les primes et les conditions générales.
- Un descriptif des prestations et services inclus, tels que les délais de traitement des sinistres, les réseaux de soins internationaux disponibles, et les partenariats locaux dans les pays concernés si disponibles.
- Les conditions de paiement des primes d'assurance

## **7) Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte pour l'évaluation des offres :

- L'adéquation de la couverture proposée avec les besoins spécifiques d'ASF.
- Le rapport qualité/prix des primes d'assurance.
- La réactivité et les services d'assistance en cas d'accident.
- La réputation et les références de l'assureur
- La flexibilité des options de couverture et la possibilité d'adapter les garanties selon l'évolution des risques géopolitiques.

## **8) Délai et modalités de soumission :**

Les offres doivent être soumises avant le 4 décembre 2024 à 23.59 à l'adresse e-mail **consultances@asf.be**

Un accusé de réception sera envoyé à chaque soumissionnaire après la réception de l'offre. Les soumissionnaires sélectionnés pourront être invités à une présentation orale de leur proposition.

Langue dans lesquelles les offres peuvent être présentées : français

## **9) Contact :**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- Rachelle IDO, assistante AFL&RH
- trido@asf.be
- 02.223.36.54

## **10) Confidentialité :**

Toutes les informations fournies dans le cadre de cet appel d'offre doivent être traitées de manière confidentielle et ne peuvent être utilisées qu'aux fins de cet appel.